

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-5-182**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**
2024/2029**ADOPTION DU SCHEMA****Etaient présents :**

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>Email : info@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D8_5_182-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN) Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe Mme BRU Laetitia
---------------------------	-------------------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal Mme DABERNAT Chrystelle	Directeur Général des Services Attaché Territorial
--	---

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D8-5-182**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
2024/2029****ADOPTION DU SCHEMA**

Le Président rappelle que le dernier schéma départemental d'accueil des gens du voyage est celui de 2013/2018. Celui-ci n'a pas tenu toutes ses promesses et la sédentarisation des gens du voyage est non seulement un phénomène croissant mais sans doute irréversible au niveau du département. Seule une Communauté de Communes (Grand Sud) a créé une aire de 20 places.

L'évolution législative en la matière s'est structurée sur un double objectif d'égalité des chances et de diminution des installations illicites.

Courant 2019, une procédure de révision a été engagée consistant en premier lieu, en une réalisation du diagnostic et une concertation étroite avec les élus et les représentants des gens du voyage afin que le schéma départemental d'accueil et d'habitat soit élaboré (retard dû à la période COVID) pour la période 2024-2029 et basé sur deux principes :

- L'ambition : en raison du retard accumulé en matière d'habitat, le nouveau schéma prescrit un effort de rattrapage significatif à travers la création de 164 places en terrains locatifs familiaux ou en logement adapté,

- L'équité : en tenant compte des efforts demandés aux EPCI selon leur taille, ce principe guidera la recherche d'une, voire deux aires de grand passage d'une capacité de 100 à 150 places qui font défaut sur le département.

Ces besoins sont localisés en dehors du territoire de la Communauté de Communes et essentiellement situés autour des principaux axes autoroutiers afin de rechercher un équilibre de territoire.

En ce qui concerne le territoire de la Communauté de Communes, il est toujours conforme à la loi avec son aire permanente de 24 places, gérée par la police intercommunale et le CIAS.

Le Président précise que c'est la seule du Département dédiée uniquement aux itinérants sans phénomène de sédentarisation.

Par ailleurs, le schéma fixe ses grands axes :

- 1 - Les éléments de cadrage,
- 2 - L'évaluation du précédent schéma,
- 3 - Les équipements à créer
 - L'habitat adapté et diffus
 - L'accueil des gens du voyage dont les aires de grand passage et les aires permanentes,

- 4 - Les actions à caractère social,
- 5 - La gouvernance du schéma.

Avec les précisions apportées, le Président propose d'accorder un avis favorable au schéma départemental 2024/2029, joint en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à la majorité, Messieurs Gérard BARROS et Daniel BOUYAT s'étant abstenus

DÉCIDE

- d'approuver les propositions du Président,
- d'adopter le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2024/2029, joint en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET